



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1843
MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1735
TRAVAUX À EFFECTUER SUR DIFFÉRENTS
BÂTIMENTS APPARTENANT À LA VILLE**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 9 février 2026, le règlement numéro 1843 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1735 décrétant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux à effectuer sur différents bâtiments appartenant à la Ville** ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, au terme de la procédure d'enregistrement tenue à cette fin les 18 et 19 février 2026, et par la ministre des Affaires municipales le 27 février 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 6 mars 2026.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville